

Renforcer les liens de proximité en ruralité :

lutter contre l'isolement en
encourageant des démarches
« d'aller-vers »

**APPEL À
PROJETS
2026**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
8 AVRIL 2026

L'étude [Solitudes 2025 de la Fondation de France](#) met en lumière le rôle central des réseaux de sociabilité (familial, amical, travail, voisinage, associations, commerces de proximité) dans la construction et la préservation du lien social, tout en soulignant leur fragilisation pour une partie de la population.

Dans les territoires ruraux, l'isolement touche davantage d'individus que dans les grandes agglomérations. En juillet 2025, 14 % des habitants des communes rurales sont en situation d'isolement relationnel, contre 9 % des habitants de l'agglomération parisienne et des communes de plus de 100 000 habitants, un écart qui s'est creusé depuis 2023. La moindre densité de services et d'espaces de rencontre, la rareté des transports, l'éloignement et parfois l'enclavement géographique et les contraintes de mobilité limitent les opportunités de contacts et contribuent à l'affaiblissement des relations amicales, professionnelles et associatives.

Dans ce contexte, les liens de proximité (voisinage, associations locales, petits commerces) jouent un rôle déterminant : lorsqu'ils existent, ils constituent des points d'ancrage essentiels, favorisent la reconnaissance, la confiance et la participation à la vie sociale.

Objectifs & Axes d'intervention

La Fondation de France souhaite contribuer à prévenir et à lutter contre l'isolement des personnes habitant dans des

territoires ruraux fragilisés en favorisant le renforcement des liens de proximité.

Sont entendus comme territoires ruraux fragilisés les "campagnes en déclin"¹, qui désignent des ruralités démographiquement et économiquement touchées par la désindustrialisation et le chômage, et qui comptent parmi les territoires où les relations sociales sont les plus affaiblies².

Dans les territoires ruraux, plusieurs déterminants (économiques, géographiques) peuvent réduire les opportunités de rencontres, fragiliser les réseaux de sociabilité, et renforcer encore davantage l'isolement de personnes déjà en retrait. **L'appel à projets vise donc à créer un environnement propice au lien, en particulier pour les personnes les plus isolées (mobilité, lieux de rencontre, relais locaux, modalités d'accueil).**

Les projets soutenus devront déployer des démarches d'« aller-vers » les publics les plus vulnérables dans les ruralités.

Les démarches "d'aller-vers" permettent d'aller à la rencontre de personnes ayant peu ou pas de réseaux de sociabilité et/ou étant invisibilisées, voir hors des radars habituels des acteurs locaux.

La Fondation de France soutiendra donc des initiatives allant à la rencontre de personnes isolées, pouvant prendre la forme d'un repérage de terrain (porte-à-porte, tournées, permanence itinérante...), mais aussi d'une présence

¹Notion empruntée à Benoit Coquard dans : *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin. La découverte, Paris, 2019*

²Étude Solitudes 2023

régulière dans des espaces de vie et de sociabilité potentiels du quotidien (clubs sportifs, marché, cafés/bar, épicerie, arrêt de bus, services de proximité, etc.). L'objectif étant de créer des occasions d'échanges y compris, et même surtout, lorsque la participation spontanée est freinée par la crainte d'être stigmatisé ou par les contraintes liées au territoire. En effet, en zone rurale, le "contrôle social"³ souvent plus fort, et les personnes recourant aux aides sociales ou aux associations s'exposent à la crainte d'être perçus ou reconnues comme en "difficulté". Les actions devront atténuer ces effets, leur permettant d'être moins facilement identifiées ou repérées comme des personnes en marge.

Devront être précisés dans les projets proposés :

- la manière dont sont repérés les besoins et les attentes des personnes dites « invisibles »,
- les dispositifs mis en place pour éviter toute stigmatisation
- les modalités de communication pour faire connaître ces actions et faciliter les premiers contacts et premières rencontres.
- les conditions concrètes qui permettent d'instaurer une relation de confiance dans la durée avec les personnes seules et/ou isolées (intervenants identifiés, continuité de présence, modalités de suivi). Cette relation de confiance s'appuiera notamment sur un environnement favorable, accueillant et ouvert à chacun.

Critères de sélection

Les projets devront :

- Proposer des initiatives d'aller-vers (devant aller à la rencontre de personnes ayant peu ou pas de réseaux de sociabilité et/ou hors des radars habituels des acteurs locaux).
- Être déployés dans les territoires ruraux au plus près des lieux de vie des personnes. Cela implique de penser la mise en œuvre concrète (distance, problème de mobilité de certains publics en milieu rural, raréfaction des transports, dispersion des habitats) et de privilégier des formats de proximité immédiate.
- Être mis en œuvre sur un temps long, impliquant une récurrence des actions et une présence régulière sur le territoire.
- Être portées par des structures ayant identifié les problématiques prioritaires en matière d'isolement social de leur territoire et proposant déjà des activités visant à renforcer le lien social de proximité.
- Prendre en compte les conditions de vie, parcours et freins des personnes (crainte d'une stigmatisation, confiance, don/contre-don, ressources faibles).
- Favoriser la mixité (sociale, culturelle, intergénérationnelle...)
- Valoriser les compétences des personnes pour qu'elles soient actrices et se sentent utiles.

- Mobiliser les ressources locales de la vie quotidienne (voisinage, commerçants, associations, professionnels de santé etc...) et favoriser les coopérations utiles entre acteurs de proximité afin d'optimiser l'efficacité des dispositifs proposés et leur complémentarité avec les initiatives existantes.

La Fondation de France ne soutiendra pas :

- Des actions portées par des structures bénéficiant d'un soutien en cours de la Fondation de France.
- Des actions portées par des structures non implantées sur le territoire et ne proposant pas déjà des actions de renforcement du lien social de proximité.
- Des études de faisabilité, diagnostics et/ou des démarches d'essaimage dans de nouveaux territoires.
- Des actions relevant exclusivement de prestations à domicile ou d'accompagnement à l'insertion professionnelle.
- Des initiatives ciblant spécifiquement le public jeune (celles-ci sont accompagnées dans le cadre des dispositifs de soutien aux Nouvelles Générations de la Fondation de France)
- Des dispositifs ayant pour objet de répondre à des besoins de première nécessité tels que l'aide alimentaire ou le logement d'urgence.
- Des projets uniquement dédiés à des temps d'accueil.
- Des projets ou événements ponctuels.
- Des demandes uniquement ciblées sur de l'équipement ou de l'investissement.

Critères d'éligibilité

Structures éligibles

Tout organisme à but non lucratif d'intérêt général existant depuis au moins 1 an et pouvant justifier d'un ancrage sur le territoire concerné. L'ancrage est entendu ici comme la bonne connaissance des enjeux du territoire, étant donné l'analyse et l'expérience d'activités menées par le passé.

Les projets déposés par des structures d'envergure nationale devront être localisés au niveau communal ou intercommunal et répondre à un besoin local. Aucun dossier ne sera examiné à une échelle nationale ou interrégionale.

Le projet pourra être porté en collégialité par plusieurs structures, mais un seul dossier doit être déposé, par l'une des structures du collectif.

Territoire d'intervention

Cet appel à projets s'adresse à des projets menés sur l'ensemble du territoire français, en France hexagonale et dans les territoires ultramarins.

Seuls sont éligibles les projets ancrés dans les territoires, menés à une échelle locale (communale ou intercommunale) et mis en œuvre dans des territoires ruraux, où le manque d'infrastructures et de services de qualité est accentué.

³C'est l'ensemble des mécanismes (formels et surtout informels) par lesquels une communauté villageoise assure la conformité de ses membres aux normes et aux valeurs locales. C'est, en quelque sorte, la « pression des pairs » appliquée à l'échelle d'un territoire où tout le monde se connaît.

Pour la France métropolitaine : **le projet est éligible dès lors que l'action se déploie dans des communes relevant des catégories 5 à 7 de la grille communale de densité à 7 niveaux de l'Insee** : « bourgs ruraux », « rural à habitat dispersé » et « rural à habitat très dispersé ».

Pour les territoires ultra-marins : le projet est éligible dès lors que l'action se déploie dans les communes relevant des catégories 3 "petites villes" à 7 "rural à habitat très dispersé".

Comment vérifier l'éligibilité territoriale de mon projet ?

1. Lister les communes d'intervention (là où se déroulent effectivement les actions).
2. Dans le fichier Insee de la grille 2025, vérifier pour chaque commune la variable DENS7 / LIBDENS7 et confirmer qu'elle est en catégorie 5, 6 ou 7.
3. Joindre au dossier la liste des communes d'intervention (et, si possible, leur catégorie DENS7).

À noter que la Fondation de France a une organisation régionalisée proposant un découpage territorial proche des régions françaises. Est entendu par région ici le découpage en 7 grandes zones : Nord, Sud-Ouest, Méditerranée, Centre-Est, Grand-Est, Grand-Ouest, Siège (centre et territoires ultra-marins).

Public Cible

Les initiatives doivent cibler et inclure des personnes en situation ou à fort risque d'isolement social et/ou de solitude.

Une attention spécifique sera portée aux publics les plus vulnérables et notamment lorsqu'il s'agira de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

Montant, durée et dépenses éligibles

Les soutiens accordés pourront s'étaler sur une durée de 2 à 3 ans maximum.

Le soutien de la Fondation de France ne pourra dépasser un montant maximal de 50 000 euros par projet.

Ce soutien au projet pourra inclure les frais liés au fonctionnement (ressources humaines, etc.).

Le soutien de la Fondation de France ne pourra pas représenter la totalité du budget du projet et des démarches actives de recherche de cofinancement seront attendues.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Fondation de France.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 avril 2026 à 17h.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie électronique, au plus tard début juillet.

Le circuit de financement d'un projet

1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le **8 avril 2026 à 17h** seront étudiées par le Comité du Collectif Lien social de la région concernée. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au mois de juin 2026.

Glossaire

Isolement social : situation objective d'une personne physiquement ou socialement coupée des autres, renvoyant à la rareté des liens dans plusieurs sphères de la vie sociale (relations familiales, amicales, de voisinage, professionnelles, associatives).

Solitude : La solitude correspond à un ressenti subjectif de manque ou d'insatisfaction dans les relations sociales.

Liens de proximité : désignent l'ensemble des relations régulières qui se tissent dans les espaces ordinaires de la vie sociale, sans relever de la sphère des proches (famille, amis etc.). Il s'agit ici des relations associatives, de voisinage ou encore des contacts avec les commerçants, qui s'inscrivent dans des interactions répétées mais peu engageantes sur le plan affectif.

Allers-vers : désigne une démarche de proximité visant à engager une présence active là où se trouvent les personnes que l'on veut cibler. Elle repose sur l'initiative du contact, la présence sur les territoires de vie et la posture d'écoute et d'accueil («se rendre disponible» pour capter les signaux de détresse ou de solitude que les structures classiques ne voient plus).

Territoires ruraux : Sont considérés comme territoires ruraux, au sens du présent appel à projets, les territoires situés dans des communes rurales, définies comme des communes peu denses au sens de la grille communale de densité (Insee – 2025).

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.